



BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY

n° 5

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

Lundi 10 Juin 1996

éditorial

Enfin quelques nouvelles...

Je ne sais pas si les habitants d'Ugny le Gay sont impatients de recevoir ce bulletin. Je n'ai pas la prétention de produire une prose si palpitante qu'on ne puisse s'en passer... Certains se sont peut-être dit: "Tiens, au bout du n° 4, il a flanché, il s'est usé"... Ou tout simplement, maintenant qu'il est installé confortablement sur son siège, il oublie de rendre des comptes à ses administrés, à ses électeurs...

Que nenni! Il s'agissait tout simplement d'une panne technique, non de la plume de l'auteur de ce modeste recueil, mais de la photocopieuse de la Mairie, qui n'en pouvant plus de subir les rigueurs de l'hiver a tout de go décidé de ne plus fonctionner... Rassurez-vous donc, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, votre serviteur a toujours autant d'entrain pour remplir sa mission! Aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain, comme on dit pour ce qu'aime, puisque soutenu par un conseil Municipal de plus en plus dynamique, donc de plus en plus performant.

Certes la route est encore longue et semée d'embûches pour construire "le meilleur des mondes". Est-il d'ailleurs souhaitable ce monde parfait? L'essentiel est qu'il soit vivable et surtout humain.

C'est pourquoi d'ailleurs nous luttons et donnons une partie de notre temps, de notre vie, nous, élus locaux, membres bénévoles d'Associations. Que chacun soit remercié pour sa contribution, la plus modeste soit-elle...

La vie de notre petit monde rural continue donc son petit bonhomme de chemin, loin des grands remue-ménages de notre fin de siècle... Soyons cependant vigilants et attentifs aux rumeurs du monde extérieur. Les décisions prises par ceux qui nous gouvernent, même si elles nous semblent lointaines, nous concerne toujours à plus ou moins long terme. A nous d'être assez clairvoyant pour savoir y faire face!

Le Maire, Jean-Paul Goyhénèche.



conseil municipal...
vote du budget primitif 1996

En ce qui concerne les choix du Conseil Municipal pour le budget primitif 1996, celui-ci a confirmé dans la plupart des articles des propositions du Maire. Quatre articles cependant ont fait l'objet d'une divergence entre les membres du Conseil.

Charges scolaires.

Cet article concerne le paiement des charges scolaires aux communes d'accueil: ces charges ont déjà fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, le vote du budget primitif donne l'occasion de le trancher. Le Maire propose donc de payer les charges scolaires aux écoles d'accueil lorsque les termes de la loi sont respectées. Il invoque l'isolement de la commune d'Ugny le Gay dans son obstination à refuser de les payer. le risque de se voir condamner par la chambre des comptes à payer de fortes sommes pour régler les charges antérieures, la nécessité de faire un "geste" pour adoucir les exigences des communes d'accueil.

Les opposants à l'inscription de ces charges au budget maintiennent leur position de ne pas appliquer la loi, et invoquent le montant prohibitif des charges réclamées, à savoir que les frais incompressibles, chauffage, entretien, etc..., ne devraient pas être réclamés aux communes de résidence puisque elles sont les mêmes quel que soit le nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à 7 voix pour et 3 contre l'inscription des charges scolaires. Subventions.

Le Maire propose de ne plus subventionner les associations qui n'ont pas leur siège social dans la commune et qui n'ont pas pour objet une aide directe aux habitants de la commune.

Cette proposition apparaît fort discutable aux yeux des membres du Conseil. D'une part, le Maire avait proposé lors du budget supplémentaire de 1995, de voter une subvention aux restaurants du coeur: il n'est donc pas logique de sa part de ne pas continuer à les subventionner. D'autre part, l'aide directe aux administrés est un concept très difficile à cerner: est-ce qu'on n'aide pas les habitants atteints d'un cancer en votant une subvention à la ligue contre le cancer?

Le Maire est sensible aux arguments avancés par les membres du Conseil, mais il persiste à **croire qu'il serait préférable que ce soit les individus eux-mêmes qui fassent leur don aux associations caritatives d'une façon plus volontaire, plutôt que d'en laisser le soin à la Municipalité.**

Subvention au CCAS.

Le Maire propose d'augmenter la subvention du CCAS de 2000 francs. compte tenu du fait qu'elle n'a pas été réactualisée depuis de nombreuses années et qu'en 1996, il ne pourra bénéficier des recettes de la buvette de la Fête patronale. Il lui est fait remarquer que ce budget est assuré d'un excédent de plus de 30 000 francs, qui pourrait servir à équilibrer le manque de recettes. Le conseil Municipal n'étant pas compétent pour ce genre de décision, il s'en remet aux choix du Conseil d'administration du CCAS qui décidera de l'utilisation de l'excédent budgétaire.

Le conseil Municipal. après en avoir délibéré, adopte la subvention de 4 000 francs au CCAS. Suivant sa décision, cette subvention sera éventuellement augmentée lors du budget primitif.

Subvention au Comité des Fêtes.

Après avoir remis à chaque membre du Conseil la demande de subvention sollicitée par le Maire et transmise par le Comité des Fêtes, la discussion s'engage sur l'importance de la somme demandée. Si tous les membres du Conseil admettent le subventionnement du Comité des Fêtes, des arguments contre le montant de la somme sont avancés:

_les festivités organisées par la Municipalité en 1995 et comptabilisées à l'article 660 n'atteignaient pas cette somme-là.

_Les projets d'investissement, barnum, buts de foot-bail, tables de ping-pong ne sont pas nécessaires, les frais de secrétariat et d'assemblée générale sont jugés prohibitifs. _le Comité des Fêtes n'a qu'à s'appuyer sur l'autofinancement pour couvrir ses frais.

Le Maire prend acte de ses arguments mais fait remarquer à l'assemblée que cette demande de subventions est une prévision de dépenses qui ne devrait en aucun cas être sanctionnée par le Conseil Municipal. Comme toute association loi 1901, le Comité des Fêtes est redevable de comptes à la collectivité locale qui la subventionne. Il faut donc attendre le bilan financier que fournira celui-ci en Septembre pour juger de la pertinence ou non des sommes demandées. En tout état de cause, il s'agit de savoir à quelle hauteur le Conseil Municipal choisit de subventionner le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote sur les propositions de subventionnement suivantes:

pour une subvention de 15 000 francs: 4 voix.

pour une subvention de 21 971 francs: 5 voix.

pour une subvention de 10 000 francs: 1 voix.

Le Conseil Municipal adopte une subvention de 21 971 francs pour le Comité des Fêtes.

Vote des 4 Taxes.

Après avoir voté les dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal discute du vote des 4 taxes. Le Maire remet à chaque Conseiller un document fourni par le Trésor public et qui renseigne de la situation de la commune par rapport aux autres communes de même importance.

Ces documents font apparaître un taux d'imposition supérieur de 56% à la moyenne départementale et régionale des communes de la même importance:

Le Maire fait également remarquer que l'assiette des impôts augmentant, il serait nécessaire d'appliquer un coefficient réducteur de 0,9780 pour ne pas augmenter les impôts des habitants. Sinon les impôts augmenteraient suivant le pourcentage d'augmentation de l'assiette, c'est-à-dire de 1,64% de la taxe d'habitation, de 6,28% de la taxe sur le foncier bâti, de 0,38% de la taxe sur le foncier non bâti. Ces arguments ne réussissent pas à convaincre le Conseil Municipal de baisser le taux des 4 taxes mais le persuade néanmoins de ne pas les augmenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le taux t des 4 taxes:

Taxe d'habitation: 14,72.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties: 15,52.

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties: 33,67.

Taxe professionnelle: 9,60.

BUDGET PRIMITIF 1996**DEPENSES de FONCTIONNEMENT****Chpts Désignations**

60	Denrées et fournitures	9 100 F
61	Frais de personnel	157 300 F
62	Impôts et taxes	150 F
63	Travaux et services extérieurs	65 230 F
64	Participations et contingents	55 400 F
65	Allocations, subventions	27 971 F
66	Frais Gestion & Transport	65 500 F
67	Frais financiers	1 444 F
	Total	402 095 F
831	Prélèvement pour investissement	129 162 F

Total Dépenses de Fonctionnement 531 277 F

RECETTES de FONCTIONNEMENT

71	Produits domaniaux	3 500 F
73	Participation Etat Salaires CES	74 664 F

74 Dotations de Fonctionnement

740	Dotation Forfaitaire	152 413 F
74101	Dotation solidarité Rurale	4 500 F
747	Dotation Elu Local	12 612 F

Impôts indirects

75	Impôts indirects (Permis de chasse)	600 F
751	Taxe additionnelle Droits de Mutation	15 000 F
76	Impôts directs autres que contributions	
76	Impôts Directs sur les Pylônes	64 601 F

77 Contributions Directes

777	Impositions Directes	169 667 F
77840	Fonds National de Péréquation	16 000 F
77910	Dotation sur TFB & TFNB	1 800 F
77920	Dotation sur TP	700 F
77940	Dotation sur TH	13 000 F

Total Recettes Fonctionnement 531 277 F

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Chpts	Désignations	
16	Remboursements d'emprunts	5 601 F
21	Acquisition de biens	50 000 F
23	Immobilisations pour Travaux	60 351 F

152 F

Total 136**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

11 Prélèvements sur fonctionnement	29 182 F
1421 Fonds de compensation TVA	6 970 F
Total	136 152 F



conseil municipal...

projets d'investissement

L'Assainissement.

Dans la perspective de voir soumettre les communes de France à une réglementation Européenne draconienne en matière d'environnement, le Maire invite le conseil Municipal à se pencher dès aujourd'hui sur ce problème. Faute de quoi, le prochain mandat sera redoutable en matière de nécessité d'investissement.

La situation du village est ainsi analysée au niveau de l'assainissement. Les assainissements individuels sont, mis à part les constructions récentes, inadaptées au mode de vie moderne. Beaucoup d'habitations sont en infraction. Il en résulte un écoulement des eaux usées, parfois non filtrées, directement dans le réseau d'eau pluviale ou les fossés. Ceux-ci vont naturellement se jeter dans le Hélot, ru qui traverse également les communes de la Neuville-en-Beine, Villequier Aumont, Viry-Nouzeuil et se jette dans la Rive à Chauny...

Ce problème est donc à discuter avec les communes voisines concernées. Une étude prospective pour dégager des solutions est à entamer dès aujourd'hui. Les financements sont à étudier avec les partenaires institutionnels.

Rénovation du Monument aux morts.

Suite à l'étude du projet commencée par la commission des travaux, l'entreprise Tayon avait proposé l'élagage du tilleul, ainsi qu'un devis sur l'aménagement des abords du Monument. L'élagage de l'arbre a été opéré (hors projet). Le devis d'aménagement n'a pas encore été transmis par l'entreprise. Il y a donc lieu de relancer Mr Tayon pour obtenir le devis. Le Conseil se penche ensuite sur certaines des modalités d'aménagement: faut-il remettre les grilles? Faut-il construire un muret? faut-il planter du buis? Il est également nécessaire de restaurer la statue. Pour cela des adresses ont été fournies au Conseil Municipal. Il faut également étudier les formes de subventionnement du programme. En présentant le projet aux administrations concernées une fois qu'il sera bouclé.

Rénovation de l'Eglise.

Ce projet instruit par les soins de Mr Mennecart Jean-Paul est déjà bien avancé. Le coût des différents travaux a été estimé sur devis. Il se décompose de la manière suivante:

— Pose de 28 m² de grillage: 1 000.00 F.

— Réfection du clocher :	8 260,00 F.
— Nettoyage:	10 733,00 F.
— Restauration des vitraux:	28 835,00 F.
Total	48 828,00 F.

Mr Mennecart Jean propose qu'il soit inclu dans le projet le changement de la porte d'entrée. Le coût de cette opération, estimé à 15 000 francs devra être confirmé par un devis. Mr Thèvenin Joël propose que le nettoyage se fasse avec des personnes bénévoles, comme il avait été ultérieurement envisagé. Le Maire exprime sa réticence à ce mode d'opération, compte tenu des risques graves que peut entraîner ce genre de travaux quant à la santé de ceux qui l'exécutent, s'ils ne sont pas entraînés à se protéger d'une manière professionnelle. Un débat technique s'instaure autour de la façon de réparer le portail d'entrée Sud. Les différentes propositions seront étudiées avec l'avis d'un spécialiste. Il est demandé que les travaux soient exécutés sans délai. Le Maire fait remarquer qu'il faut attendre les accords de subventionnement avant de les commencer. Il est alors objecté, que si on attend les devis augmenteront et annuleront le subventionnement. Le Maire fait observer que sur une somme de 60 000 F, il faudrait que les devis augmentent de 20 000 F pour rattraper une subvention égale au minimum à 25% des travaux! Ce qui est fortement improbable...

Rénovation Mairie École.

Le bâtiment Mairie École a besoin, lui aussi d'être rénové. L'installation électrique, fort ancienne est à refaire, la charpente est attaquée par le capricorne, les murs sont rongés par l'humidité. Il faut donc construire un projet de rénovation propre à résoudre ces problèmes mais qui prévoit également le mode de chauffage futur pour décider de quelle façon sera rénové le circuit électrique et l'isolation qui devra accompagner ce mode de chauffage. Selon Mr Denorme, la priorité doit être donnée à la mise aux normes de sécurité d'une partie du bâtiment, notamment celle qui est louée aux habitants et aux associations, à savoir l'ancienne école, le couloir et les pièces de l'ancien logement de fonction qui sont utilisées lors de la location de la salle. Les autres travaux sont jugés moins urgents et peuvent faire l'objet d'une deuxième tranche.

Extension du Cimetière, remembrement.

Après une analyse du plan du Cimetière actuel, il apparaît qu'il ne reste pratiquement plus aucun emplacement pour permettre l'installation de nouvelles concessions. Aussi est-il urgent de commencer des démarches afin de programmer le financement d'un nouveau cimetière ou de son extension.

La proposition d'extension a reçu un accueil très mitigé de la part de la plupart des conseillers, compte tenu de la disposition des tombes actuelles et des terrains limitrophes peu propices à ce projet.

Il semble que l'on s'achemine vers- la réalisation d'un nouveau cimetière. Suite à l'étude des sols qui a été faite précédemment, et qui a déjà coulé à la commune quelques 10000 francs, le terrain à proximité de l'Église a été jugé inadapté à ce projet compte tenu des nombreuses fondations et excavations qui le jonchent.

Deux emplacements sont alors proposés:

— Rue Willard Rodgers, face au n° 11 et n° 15.

— Rue Thunder, côte chemin de la Croisette.

Le projet a été présenté par la Commune lors de la

Préétude d'aménagement Foncier effectuée par Mr Hirson, Géomètre Expert.

Travaux éligibles au FDS.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le programme des travaux de voirie éligibles en 1996, pour le programme 1997, à savoir:

_Rue Mme Thunder: 70 mètres de drainage.

_Rue Mme Thunder & Rue Mme Baligant: pose de 470 mètres de bordures de trottoirs et de caniveaux. Il propose que soit discuté le financement des travaux du fossé de la Rue Mme Abbot avec l'ingénieur TPE, et si nécessaire de se mettre en contact avec le service Voirie du Conseil Général pour faire activer les procédures.



boires et déboires du comité des fêtes...

La soirée Disco du 17 Février a recueilli le succès escompté: une cinquantaine de jeunes et moins jeunes se sont déplacés pour danser au rythme des années 80jusque tard dans la nuit.

Un petit "couac" toutefois: un casque moto a disparu et aucun adulte présent n'a été prévenu avant la fin de la semaine suivante. Lors de prochaines manifestations, nous vous conseillons de remettre vos casques au vestiaire ou auprès des responsables. Le 16 Mars. notre concours de Belote a connu également un honnête succès pour une première: 16 équipes sont venues en découdre en ce samedi ensoleillé. Elles se sont partagées les lots proposés dans une ambiance chaleureuse. Si d'aucun n'a pas été entièrement satisfait, nous essaierons de faire mieux la prochaine fois! Nous remercions plus particulièrement Mr Lucquiaud pour son travail de propagande auprès des habitués des concours, ainsi que le Comité des Fêtes de Beaumont en Beine venu participer en voisin. Par contre, notre soirée masquée à la salle de Caillouel s'est transformée en soirée dansante à la salle de la Mairie, faute d'un trop petit nombre d'inscriptions. Mais les 2 musiciens (au lieu de 3) retenus, nous ont fait passer une excellente nuit qui aurait mérité le double de participants. Dans une bonne ambiance, une très bonne tenue, une musique variée sans décibels exagérés, une bonne harmonie avec les musiciens, les personnes présentes se sont "éclatées". Malgré le manque de participants cette expérience mériterait d'être reconduite directement sur place sous forme de soirée dansante. un prix de base moins onéreux, mais avec l'assurance d'une assistance nombreuse. A bientôt sur le terrain!

Pour le Comité des Fêtes Jean-Louis Gambart...

Le Comité des fêtes vit sa vie...

Le 13 Avril 1996, Mme De Suza a envoyé sa démission en tant que Trésorière du Comité des Fêtes au Président Mr Joël Thèvenin. Une réunion s'en est suivie. Le Comité des Fêtes a élu Mme Goyhèneche Trésorière et Mr Thèvenin Jean-Marie trésorier-adjoint.

En Mai, fais ce qu'il te plait!

C'est peut-être pour cela que la randonnée pédestre, équestre et cyclo du 12 Mai a remporté un bon succès et a amené un brin d'animation dans notre village.

Quatre vingt personnes environ se sont retrouvées sur la place des Fêtes, vers 9 heures du matin, pour affronter les parcours équestre, pédestre et cyclo que les animateurs leur avaient concoctés.

Les inscriptions bouclées, chacun se mettait en route vers le circuit indiqué. et après avoir bien marché, pédalé ou trotté, tout le monde se retrouvait au mont des Pierres pour le verre de l'amitié servi par le Comité. Après avoir pique-niqué dans une ambiance champêtre, on se remettait en route pour le voyage retour. A l'arrivée un café venait reconforter les participants car le temps fraîchissait en fin d'après-midi... Mais chacun était fort satisfait de cette journée placée sous le signe de la convivialité

Le rendez-vous à ne pas manquer pour marquer le début de l'été.

Les Feux de la Saint-Jean, le 22 Juin, au lieu dit le Jeu d'arc, à partir de 21 heures 30. Et comme il fera forcément chaud, le Comité des Fêtes a prévu une buvette à cette occasion.

Le Comité des Fêtes remercie Mr Raymond Coutte de lui prêter un bout de son pré. Il remercie également ceux qui ont défriché le Jeu d'arc avec MM Ludovic Fournet et Gérard Bonnard. Le Comité des Fêtes les attend ce jour-là pour leur offrir un verre!

Et... C'est la Fêêêête!

...les 6, 7 et 8 Juillet, mais est-ce bien utile de le rappeler?...'

Le programme:

_6 Juillet: Fête foraine et Bal le soir à partir de 21 heures 30 avec Platine 02.

_7 Juillet: la Fête foraine continue avec toute la journée la première brocante du Comité des Fêtes. L'après-midi se produiront les accordéonistes de Compiègne à partir de 16 heures. Et le soir, bal à partir de 21 heures 30.

_8 Juillet: Concours de boules pour les habitants du villages; il y aura des tours de manège gratuits pour les enfants du villages.

Pendant les 3 jours de fête, au stand de tir, se déroulera un concours de tir avec remise des prix le lundi à 18 heures.

Venez nombreux!

Pour le Comité des Fêtes Jocelyne Goyhèneche

orages, ô désespoir!

Le Lundi 10 Juin, notre commune a subi un orage particulièrement violent! Certains de nos concitoyens ont été particulièrement touchés par ces intempéries en ayant leur sous-sol inondé.

Nous pourrions invoquer la fatalité, mais les éléments déchaînés contre lesquels on ne peut rien ne sont pas les seuls en cause dans les débordements des eaux de pluie!

La configuration du système de drainage des eaux pluviales du village mériterait une révision et une analyse qui nous apporteraient peut-être un début de solution...

C'est en tout cas ce que le Maire se promet de l'aire un jour, ayant été le témoin oculaire de la "montée des eaux"...

motos et rock champêtre

Les fans de motos nous ont aimablement demandés

l'autorisation d'organiser une concentration moto avec concert de rock les samedis et dimanche 18 et 19 Mai. Chacun a pu constater que ces grands enfants tout de cuir noir vêtu ne sont pas les voyous que l'on prétend! Pour avoir été le témoin de leur fête de la moto et de la musique, je peux vous assurer qu'ils se sont très bien tenus. Et côté organisation. ce sont des pros!

l'intercommunalité.

Je vous avais promis de parler de l'intercommunalité... Malheureusement. la place nous manque...

Ce sera donc la prochaine Fois...

Au sommaire du prochain numéro:

- _L'intercommunalité.
- _Les ordures ménagères: qui paiera la facture?
- _Les chemins ruraux: qui fait quoi?
- _Le fleurissement du village.

prochain conseil municipal: vendredi 28 juin 1996

Nous y délibérerons sur:

- _le Compte administratif 1995.
- _Les projets Municipaux.
- _Les exonérations d'impôts sujettes au vote du Conseil Municipal.

concours du village fleuri.

J'avais demandé au Conseil Municipal son avis sur l'inscription du Village au concours du village Fleuri organisé par le Comité de Tourisme de l'Aisne. Celui-ci s'était montré favorable. malheureusement, les nombreuses tâches incombant à la Municipalité n'ont pas permis de nous occuper du fleurissement du village. J'espère toute Fois que certains habitants de notre commune s'y intéresseront pour pouvoir nous organiser de telle manière que nous puissions y participer pleinement!

Contacter la mairie si vous êtes intéressés!

du côté de l'action sociale...

La saison estivale est propice aux travaux extérieurs... Peintures, toitures, aménagements intérieurs, assainissement... Savez-vous que pour tous ces travaux, l'état vous aide par des subventions lorsque vos revenus sont modestes! Mais pour bénéficier de ces aides, encore faut-il les demander. Des interlocuteurs existent, et en particulier dans votre village le Centre Communal d'Action Sociale. N'hésitez donc pas à le contacter.

Ce n'est pas faire l'aumône que de réclamer ce qui vous est dû!

Contacter la mairie si vous êtes intéressés!

Courrier des lecteurs

Comme vous le voyez cette rubrique est vierge!
Il ne tient qu'à vous de l'alimenter par vos lettres au Maire, même si c'est pour lui écrire des choses pas très agréables:
Il est là pour ça..
Rien à signaler.
R.A.S...
R.A.S...
R.A.S...



Attention! On risque
de s'endormir!